

le 23 décembre 2005

AIR FRANCE ET KLM FERONT PART AU DOT DE LEURS COMMENTAIRES QUANT A SON PROJET DE DECISION RELATIF AU DEPOT D'UNE IMMUNITE ANTITRUST PAR SIX COMPAGNIES AERIENNES.

Dans son Show Cause Order (« SCO ») - [*projet de décision publié par le DoT et soumis aux commentaires des tiers intéressés*] - publié le 22 décembre, le DoT se propose d'approuver la demande de partage de codes déposée par six membres de l'alliance SkyTeam, ce qui leur permettra ainsi rapidement de bénéficier de nouvelles synergies de réseaux.

Dans la même décision, le DoT se propose néanmoins de ne pas accorder d'immunité antitrust aux compagnies ayant déposé une demande en ce sens. Le groupe Air France KLM regrette le fait que les autorités américaines souhaitent reporter la décision de délivrer une immunité antitrust aux six compagnies en attendant de mieux pouvoir appréhender les évolutions en cours en matière de libéralisation du marché transatlantique.

Depuis de nombreuses années, Air France, Alitalia, CSA Czech Airlines et Delta Air Lines d'un côté et KLM et son partenaire Northwest de l'autre, bénéficient d'une immunité antitrust (« ATI ») délivrée par les Autorités américaines.

Le 24 septembre 2004, les six compagnies ont déposé auprès du DoT une large demande de partage de codes ainsi qu'une demande d'immunité antitrust. Il s'agissait d'une conséquence logique du rapprochement entre Air France et KLM.

Air France et KLM vont soigneusement examiner ce texte et transmettront les commentaires *ad hoc* au DoT dans les tous prochains jours. Une décision définitive devrait être rendue par les Autorités américaines au début de l'année 2006.

Air France et KLM soutiennent de manière générale les efforts des autorités visant à libéraliser davantage le marché du transport aérien transatlantique. Le dépôt de cette demande d'immunité antitrust répond à la fois au rapprochement d'Air France et de KLM et au futur accord de libéralisation du transport aérien transatlantique entre les Etats Unis et l'Union européenne.